



Programme de formation FOAD Technique de la coloration végétale niveau 1

DURÉE

14 heures

TARIF

250€ HT/ TTC (OF pas assujettie à la TVA)

COÛT HORAIRE PÉDAGOGIQUE

17,85 EURO HT/TTC DE L'HEURE

PUBLIC CONCERNÉ

Ce stage s'adresse aux coiffeurs salariés ou chefs d'entreprise, apprentis 2e année de CAP et demandeurs d'emploi souhaitant se perfectionner aux techniques de coloration végétale.

Également accessible aux personnes en situation de handicap léger pouvant exercer le métier de coiffeur diplômé

PRÉ-REQUIS

Coiffeur diplômé minimum d'un CAP en activité ou pas et apprenti en 2ème année CAP coiffure

NIVEAU DE DIFFICULTÉ

3 sur 5 étoiles

OBJECTIFS

Connaître le végétale sa fonction traitante et colorante, se que l'on peut faire ou ne pas faire

Objectif professionnel:

Maîtriser les techniques de colorimétrie végétal pour colorer les cheveux et entretenir une chevelure avec des produits végétaux

Objectifs opérationnels de développement des compétences professionnelles:

- Comment diriger un client dans le végétal
- Maîtriser les diagnostics
- Conseil et connaissance pour un meilleur entretien capillaire bio
- Questions/réponses



Contenu

- Les plantes tinctoriales ayurvédique
- Les lois de la colorimétrie différence couleur primaire et secondaire végétale et chimique
- Comment couvrir les cheveux blancs ?
- Qu'est ce que le 1 temps ou 2 temps comme le faire dans quel cas et pourquoi?
- Comment le mettre en place dans le salon
- Présentation du nuancier des couleurs possible en végétale et description des part de plantes contenues dans celle-ci.
- Les températures de l'eau : sur quelle plante l'eau est importante, quelle température mettre et pourquoi
- Temps de pause : pour les teintes blondes, rousse marron et noir
- Chimie sur végétale : peut-on ? quel résultat ?
- Diagnostics : les bonnes questions à poser et les informations à donner
- Protocole d'application (avec vidéo de démonstration de la technique technique d'application)
- Cas technique évaluation "trouvez la bonne formule"

Les modalités d'exécutions

Le centre de formation

1. Envoie du lien de connexion aux dates indiquées dans la convention.
2. Le formateur qui est dédié dès l'inscription contacte le stagiaire dans 72h après l'ouverture de la session.
3. Le formateur sera chargé de suivre l'évolution de la formation du stagiaire et de valider ou pas les réponses aux questions de la partie QCM dernier point du contenu.
4. En fin de parcours, le formateur contactera le stagiaire pour lui indiquer son résultat et vérifiera la bonne compréhension du stagiaire pour la validation de sa formation par un diplôme digital.

En cas non respect du stagiaire, le formateur préviendra Formabioon qui exécutera les sanction suivante : (voir convention de formation)

- Fermer sa session à tout moment
- Le stagiaire ne pourra pas obtenir son diplôme
- Son dossier de prise en charge sera annuler
- Devra verser le solde de la formation



MODALITE D'EVALUATION

Evaluation de cas technique couleur

Evaluation a chaud du stagiaire par le formateur

Evaluation à chaud de la formation par le stagiaire

Evaluation à froid des acquis de la formation par le stagiaire (envoyé 3 mois après la formation)

FIN DE LA FORMATION

Attestation de réalisation d'assiduité (digital) et diplôme de fin de formation (digital)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Horaires

Le stagiaire peut effectuer sa formation 100% digitale quand il le souhaite, mais doit rester en contact avec son formateur référent disponible du lundi au jeudi de 10H à 17H.

Lieu d'accueil

Les stagiaire choisissent où ils souhaitaient effectuer leur formation

Nombre de participants

1 participants minimum / 1 participants maximum

Matériel fourni

Livret stagiaire PDF (remis en fin de formation avec QRCODE)

Lien sur création du compte personnel à la plateforme FRESLMS

Formateur dédié pour le suivie de chaque stagiaire

Messagerie personnel ou Chat de discussion commun entre les stagiaires et les formateurs

Matériel non fourni

Connexion internet

PC, tablette ou portable

INTERVENANTS(S)

Claire Willems, Cassie Sevilla, Clara Aurélie, Charline Roussé



1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Applicables au 1er janvier 2019

1. COMMANDE
Toute commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve par le Client aux présentes conditions générales de ventes (ci-après les CGV). Pour qu'une commande soit effective, il faut que le client ait rempli un formulaire complet d'inscription de Formabioon (un par participant) et qu'il ait adressé le règlement total par payplug de 250 euro.

<https://secure.payplug.com/p/j4lCGJj> Les modules de formation proposés par Formabioon sont suffisamment explicites pour permettre au Client de s'assurer que les prérequis sont bien acquis par le(s) participant(s) afin de pouvoir suivre normalement la formation.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES Le règlement total du prix de la formation est à effectuer le premier jour du matin de la formation par chèque comptant à l'ordre Formabioon. Tous les prix indiqués sont identiques en HT et en TTC car Formabioon n'est pas assujettis à la TVA. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement payés par le Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

3. La convention sera envoyée après la validation du règlement total de la formation. Formabioon doit impérativement avoir la convention signée par lui-même et le stagiaire avant la formation, en cas de non réception la stagiaire ne pourra pas effectuer la formation.

4. Remplacement d'UN PARTICIPANT FORMABIOON offre au Client la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formations sans facturation supplémentaire jusqu'à 14 jours calendaires avant l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit avec le nom de la personne remplacée et celui de celle qui la remplace. Passé ce délai, le Client est informé que le remplacement d'un participant dans un délai aussi court pourra compromettre la prise en charge financière de la formation par un OPCO.

5. CONDITION D'ANNULATION ET DE REPORT Les dates de formation sont bloquées de façon ferme. Toute annulation du Client doit être communiquée par écrit (mail uniquement) à contact@formabioon.fr toute autre méthode d'annulation ne sera pas prise en compte . En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : - report ou annulation communiqué au moins 30 jours calendaires avant la formation : aucune indemnité. - report ou annulation communiqué moins de 30 jours calendaires et au moins 7 jours calendaires avant la formation : aucune indemnité en cas de report et 10% des honoraires relatifs à la session seront facturés en cas d'annulation. - report ou annulation communiqué moins de 7 jours calendaires avant la formation : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturées au Client en cas de report ou d'annulation.



6. RÈGLEMENT Toute formation commencée est due dans son intégralité. Le stagiaire devra régler la totalité de la formation par payplug uniquement sur se lien de réservation <https://secure.payplug.com/p/j41CGJj> pour accéder à sa session de formation en ligne et pour avoir la convention. Toute sommes non payées à l'échéance donnera lieu à l'annulation des demandes de prise en charge. Formabioon se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur justification lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

7. Règlement par OPCO EP En cas de règlement par l'OPCO EP dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge au plus tard 2 jours ouvrés de la formation auprès de l'OPCO EP sur sa plateforme d'entreprise. L'accord de financement doit être communiqué et retourner signé à Formabioon. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO EP, la différence sera directement facturée par Formabioon au Client. En cas de non règlement par l'OPCO EP pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Voir critère de de prise en charge sur

https://www.opcoep.fr/wp-content/uploads/baremes_opcoep_coiffure.pdf

Règlement par FAFCEA En cas de règlement par FAFCEA dont dépend le Client, il peut soit faire la prise en charge lui-même ou demander à Formabioon de faire sous condition de retourner le document demandé par formabioonn 72h avant le début de la formation. Après la formation le stagiaire doit retourner son accord FAFCEA que seul lui peut avoir afin de clôturer le dossier dans les 3 mois après la formation, si l'envole dépasse les 3 mois votre demande de prise en charge sera annulée par FAFCEA. Le remboursement de la formation peut être en totalité ou partielle et sera versé directement par la FAFCEA. Formabioon ne peut être tenu responsable de l'annulation, non remboursement ou délai de remboursement, vous devez vous adresser à votre organisme collecteur.

Voir critère de de prise en charge sur <https://www.fafcea.com/>

8. CONVOCATION DE FORMATION la convocation sera envoyée 2 semaines avant la formation, Formabioon devra indiquer le lieu, horaires, titre de la formation et personne à contacter en cas de retard ou difficulté pour accéder à la formation. Formabioon se réserve le droit de la modifier (sauf le titre) au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Formabioon est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...) utilisés par Formabioon pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Formabioon. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Formabioon.



10. CONFIDENTIALITÉ Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature que ce soit. Formabioon s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

11. COMMUNICATION Le Client accepte d'être cité par Formabioon comme client de ses offres de services, aux frais de Formabioon. Sous réserve du respect des dispositions de l'article relatif à la propriété intellectuelle, Formabioon peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site Internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel.

11. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DU STAGIAIRE Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de la formation par les services de Formabioon en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à Formabioon Direction des Systèmes d'Information- 188 rue de la convention 75015 Paris. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que ses données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Formabioon aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

12. CONFORMITE AU DÉCRET DU 30 Juin 2015 Formabioon s'engage à respecter les exigences du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En cas de manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015, le Client a la possibilité d'effectuer un signalement en contactant AFNOR CERTIFICATION sur AFNOR Pro Contact par courrier ou par mail. Formabioon s'engage à apporter toutes actions correctives visant à répondre aux exigences de la norme dans les 30 jours après la prise de connaissance d'un défaut de conformité.

13. RENONCIATION Le fait pour Formabioon de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses de présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses

14. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE Les présentes conditions générales relèvent du droit français. Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Siège



social : 188 rue convention 75015 Paris SARL FORMABIOON N° de déclaration d'activité: 117 555 529 7 Contact : contact@formabioon.fr – 06 95 11 26 12

SARL FORMABIOON
12, rue des deux ponts
75004 PARIS
SIRET 823 555 024 00012

Version 3 : 13/12/21